|  |  |
| --- | --- |
| Logo_acNormandie | **Natacha Petit**natacha-cecile.petit@ac-normandie.fr |
| Délégation académiqueà l’action culturelle Normandie,27 ,76 Tél. : 02 32 08 91 0014 ,50 ,61 Tél : 02 31 30 08 95 Courriel : daac-27-76@ac-normandie.fr et daac-14-50-61@ac-normandie.fr | **Sophie Delauney** sophie.delauney@ac-normandie.fr  |

**« *Révèle ton patrimoine !* »**

**2021 – 2022**

**Cahier des charges**

**ORGANISATEURS**

La Délégation académique à l’action culturelle – DAAC - Normandie renouvelle pour l’année scolaire 2021-2022 le dispositif « ***Révèle ton Patrimoine ! ».***

Les professeurs intéressés pourront consulter avec profit [les ressources numériques dédiées au patrimoine.](https://www.ac-normandie.fr/ressources-autour-du-patrimoine-daac-normandie-122350)

**DÉROULEMENT**

Le projet est ouvert aux élèves des écoles et des collèges (liaison cycle 3), ainsi qu’aux lycéens de l’académie de Normandie.

L’opération éducative « *Révèle ton Patrimoine !* » 2021-2022 s’inscrit dans le parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC) de l’élève. Elle vise à sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité.

Les élèves participants sont invités à étudier un élément du patrimoine de leur environnement proche (ferme, puits, usine, église, école, maison, lavoir etc.) et à le présenter sous deux angles :

* une approche documentaire sous forme d’un document au format PDF interactif ;
* une approche sensible sous forme de création artistique.

Cette double approche implique une rencontre avec le lieu et une démarche interdisciplinaire. Elle permet l’acquisition de compétences et de repères culturels et fait des élèves les passeurs du patrimoine local.

Ce projet peut être mené dans le cadre de la classe, d’un projet EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ou d’une activité organisée au sein de l’établissement (club photo...).

Il suppose un travail collectif (groupe d’élèves ou classe entière).

Plusieurs groupes d’élèves d’un même établissement peuvent participer, dans ce cas, chaque groupe révèle un patrimoine différent.

Les élèves doivent impérativement réaliser deux productions :

1. **La production documentaire**

Elle adoptera, pour présenter le site choisi, un format PDF de 3 à 5 pages et comprendra :

* Une 1ère de couverture illustrée par une photographie *in situ* du patrimoine, un plan de situation, la dénomination du patrimoine, les noms des élèves ou de la classe (noms, prénoms, niveau) et les coordonnées de l’établissement scolaire (nom, code postal, ville) ;
* D’autres photographies prises et légendées par les élèves ;
* Quelques éléments sur le lieu (situations géographique & historique, particularités architecturales & stylistiques, transformations...) ;
* D’éventuels témoignages, anecdotes, interviews (experts, usagers, témoins...), liens hypertextes renvoyant vers d’autres informations ;
* Les sources et références bibliographiques et sitographiques consultées.

Elle doit être réalisée à partir :

* De visites *in situ* afin de permettre une découverte physique et sensible du lieu par les élèves, dans le but d’en appréhender toutes les dimensions ;
* De rencontres avec des acteurs locaux du patrimoine : Ville d’art et d’histoire, C.A.U.E., Maison de l’architecture, Archives, Fondation du patrimoine, etc.
* De recherches documentaires
1. **La production artistique**

Les élèves, accompagnés par leurs enseignants, réalisent une création originale qui peut être chorégraphique, littéraire, cinématographique, plastique, musicale, sonore, etc.

**Elle a pour objectif de « révéler » le patrimoine choisi, de le donner à voir.**

La réalisation artistique sera captée sous forme d’images fixes ou animées. Elle sera présentée dans l’une des deux catégories suivantes :

* **Catégorie 1** : Images fixes (sténopé, tirage argentique ou numérique)
* **Catégorie 2** : Images animées : vidéo/film

Les smartphones actuels permettent de réaliser des photographies et vidéos de qualité.

Les équipes peuvent travailler avec du matériel spécialisé (appareils photo argentiques ou numériques, caméras vidéo, etc.).

**ACCOMPAGNEMENT PAR UN PROFESSIONNEL**

**Les équipes pédagogiques qui souhaitent être accompagnées par un artiste, dans le champ retenu pour la création artistique, peuvent candidater afin d’obtenir un éventuel financement par la DAAC de 6 heures d’intervention (pour un montant maximum de 360 euros par projet) .**

**Les classes de CM1 et CM2 désireuses de participer et de bénéficier de cet accompagnement doivent se rapprocher de leur collège de secteur.**

* Les équipes pédagogiques doivent présenter un dossier de candidature dans lequel le projet est explicité : élèves concernés, patrimoine(s) étudié(s), projet de création envisagé, type d’intervention professionnelle souhaité. Seront joints des photographies du site par les élèves et les coordonnées des acteurs locaux qui seront sollicités ;
* Un comité de sélection examinera les dossiers pour sélectionner les propositions les plus abouties (nombre de places limité) ;
* Chaque équipe retenue pourra proposer un artiste avec lequel elle souhaiterait travailler ou sera mise en contact avec un artiste proposé par les DAAC.

**VALORISATION**

Les productions documentaires et artistiques seront valorisées de la façon suivante :

* Mise en ligne sur les sites des établissements scolaires, sur les sites académiques, sur ceux des partenaires participants après validation par un jury d’experts ;
* Exposition au rectorat de l’académie de Normandie
* Restitution publique (dans les sites étudiés ou dans d’autres lieux déterminés ultérieurement) lors de la 14ème édition de la manifestation nationale ***Pierres en Lumières***, **au mois de mai 2022**.
* Les élèves seront invités à participer à cette soirée, en animant les visites ou lors d’une séance de projection des photographies et vidéos réalisées.

**CALENDRIER PREVISIONNEL 2021 - 2022**

* **Vendredi 19 novembre 2021** : clôture d’inscription pour une classe ou un groupe de travail ;
* **Lundi 29 novembre 2021**: sélection des équipes pédagogiques et leurs élèves qui bénéficieront d’un accompagnement de 6 heures d’intervention d’un artiste ;
* **Décembre 2021 à avril 2022** : réalisation des images fixes et/ou animées des élèves, qui mettent en lumière par leur action artistique, une structure architecturale, un musée, un monument historique, un patrimoine bâti de proximité...
* **Lundi 4 avril 2022** : envoi des visuels avec des fichiers nommés (titre - établissement – classes) comité de pilotage et sélection des visuels pour restitution.
* **Vendredi 29 avril 2022** : comité de pilotage et sélection des productions pour valorisation
* **Mi-Mai 2022** : restitution des images fixes et/ou animées lors de la 14ème édition de ***Pierres en lumière****.*